

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

BUREAU  
2<sup>e</sup> séance  
tenue le  
mercredi 12 octobre 1988  
à 9 h 30  
New York

---

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2<sup>e</sup> SEANCE**

Président : M. CAPUTO (Président de l'Assemblée générale)

**SOMMAIRE**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
(suite)**

- a) **DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR  
PRESENTÉE PAR LE SOUDAN**
  
- b) **DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR  
PRESENTÉE PAR LE BANGLADESH**

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GÉNÉRALE  
A/BUR/43/SR.2  
19 octobre 1988  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**

La séance est ouverte à 9 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
(suite)

a) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR PRESENTÉE  
PAR LE SOUDAN (A/43/244)

1. Le PRESIDENT dit que le Bureau est saisi d'une demande présentée par le Soudan en vue de l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée "Aide d'urgence au Soudan" (A/43/244).

2. M. MAHGOUB (Soudan) dit que son pays demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour et examinée en priorité en séance plénière.

3. Les inondations sans précédent qui ont récemment ravagé le Soudan ont laissé 2 millions de personnes sans vivres et sans abri et ont gravement compromis ses efforts de développement. Le Soudan, qui fait partie des pays les moins avancés et dont la base économique est étroite, est incapable de faire face à la catastrophe qui le frappe. Le Gouvernement soudanais tient à exprimer sa profonde gratitude aux institutions du système des Nations Unies, aux autres institutions et aux pays amis qui ont répondu promptement et généreusement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une assistance au Soudan. Toutefois, le Soudan a encore besoin de l'assistance de la communauté internationale, car la situation reste désastreuse et les efforts de relance et de développement doivent se poursuivre.

4. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle à l'ordre jour.

5. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la question directement en séance plénière et de lui accorder la priorité en raison du caractère important et urgent qu'elle revêt.

b) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR PRESENTÉE  
PAR LE BANGLADESH (A/43/245)

6. Le PRESIDENT dit que le Bangladesh a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée "Solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes posés par les catastrophes naturelles au Bangladesh (A/43/245). Le représentant du Bangladesh a demandé à participer au débat sur la question conformément à l'article 43 du règlement intérieur.

7. A l'invitation du Président, M. N. Chowdhury (Bangladesh) prend place à la table du Bureau.

8. M. N. CHOWDHURY (Bangladesh) dit qu'il souhaite, compte tenu de la gravité de la situation au Bangladesh à la suite des récentes inondations, que cette question additionnelle soit inscrite à l'ordre du jour et examinée en priorité en séance plénière. Le mémoire explicatif qui figure à l'annexe du document A/43/245 décrit certains aspects de la situation.

9. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle à l'ordre du jour.
10. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la question directement en séance plénière et de lui accorder la priorité en raison du caractère important et urgent qu'elle revêt.
11. M. N. Chowdhury (Bangladesh) se retire.

La séance est levée à 9 h 55.